



*Appel à projets du Fonds BNP Paribas Fortis Foundation,
géré par la Fondation Roi Baudouin*

L'épanouissement et l'intégration des enfants vulnérables à travers une plus grande accessibilité aux activités extrascolaires, sportives et culturelles



© Rampixel.com

Introduction

Après neuf années de beaux résultats et plus de 600 initiatives soutenues, BNP Paribas Fortis Foundation a décidé de revoir le mode de fonctionnement de son principal programme : les Awards. Jusqu'en 2018, celui-ci permettait aux associations de rentrer une demande de soutien par le biais d'un appel à projets annuel géré directement par BNP Paribas Fortis Foundation.

Grâce à ce nouveau partenariat avec la Fondation Roi Baudouin, BNP Paribas Fortis Foundation souhaite maximiser son impact. Elle souhaite que son aide s'inscrive dans la durée, génère plus d'impact tout en aidant les organisations de manière plus diversifiée et complémentaire grâce notamment à l'engagement du personnel de la banque. Car au-delà du soutien financier, l'objectif est de créer un lien fort entre les associations et BNP Paribas Fortis.

De quoi s'agit-il ?

L'appel à projets du Fonds BNP Paribas Fortis Foundation vise à soutenir de manière durable des projets d'intérêt général visant à promouvoir l'intégration et le développement d'enfants et de jeunes en situation de précarité.

Le Fonds soutiendra sur le long terme des projets ciblés qui apportent une valeur ajoutée aux initiatives existantes en visant à accroître l'accessibilité de l'offre à ces publics par le biais de partenariats innovants.

En 2019, le thème de l'intégration et l'accès aux loisirs et aux activités extrascolaires sera le fil rouge de l'appel à projets.

Pour quels types de projets ?

Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation soutiendra des projets d'intérêt général qui ont pour but l'épanouissement et l'intégration des enfants/jeunes (entre 0 et 25 ans) en situation de précarité, par les activités extrascolaires et de loisirs au sens large (culture, sport, participation, apprentissages...).

Ces activités offrent aux enfants/jeunes des horizons différents, la possibilité de se rencontrer, de s'engager et de s'émanciper, de créer ensemble, de découvrir leurs talents, de persévérer et de se sentir bien dans leur peau, de se responsabiliser, d'apprendre davantage.

Le but final de l'appel à projets est de permettre l'épanouissement et l'intégration de l'enfant ou du jeune ainsi que le développement de toutes les compétences utiles à sa pleine participation à la société et d'ainsi contribuer à une société plus inclusive.

Afin de soutenir les enfants qui en ont le plus besoin, cet appel soutiendra des projets dont les enfants vivent dans la précarité et qui connaissent un contexte de vie semé de difficultés (décrochage scolaire, souffrant d'un handicap ou de maladies).

Exemples de projets :

- Fidéliser des enfants de quartiers défavorisés à des activités artistiques régulières.
- Créer une collaboration innovante entre des maisons de jeunes locales et un centre culturel.
- Créer des liens privilégiés entre clubs sportifs et organisations d'éveil à la culture afin d'augmenter l'accessibilité de ces enfants défavorisés.
- Développer des activités extrascolaires réunissant des publics mixtes issus de différents milieux en ciblant les familles dont les enfants fréquentent le moins ces organisations.
- Intégrer dans des camps de loisirs des enfants issus de familles défavorisées en proposant un accompagnement spécifique.
- La création d'un partenariat entre des écoles où de nombreux élèves ont un statut socio-économique faible et des acteurs extrascolaires avec une offre pédagogique intéressante.

Qui peut introduire un dossier de candidature ?

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute organisation à finalité sociale établie en Belgique (association, école, centre culturel,... hormis une association de fait), et existante depuis minimum 2 ans.
- Les projets ne sont pas éligibles s'ils poursuivent un but commercial.

- L'appel à projets est ouvert aussi bien aux anciens lauréats précédemment soutenus par BNP Paribas Fortis Foundation qu'à de nouvelles organisations.

Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande de soutien est recevable si :

- votre dossier de candidature a été entièrement complété dans la langue du formulaire et a été introduit dans le délai imparti;
- le responsable de votre organisation a plus de 18 ans;
- votre organisation est établie en Belgique et y développe aussi ses activités;
- le projet est réalisé en Belgique.

Parmi les dossiers recevables, la sélection se fera en fonction des critères suivants :

- **Le public cible** : Le projet s'adresse à des enfants et/ou jeunes vulnérables entre 0 et 25 ans vivant dans la précarité. Le projet sera co-construit avec le public cible, c'est-à-dire avec les enfants/jeunes et les familles (conception et la stratégie du projet) afin de partir de leurs besoins et leurs réalités de vie. Ainsi, le public cible sera lui-même impliqué dans l'élaboration du projet et dans sa réalisation. Par ailleurs, le candidat devra expliquer quels enfants il souhaite atteindre, comment il envisage de toucher le public cible, de mobiliser et d'inclure les familles. Il précisera comment il entend stimuler une participation régulière et durable des enfants aux activités. Il précisera également le nombre d'enfants/jeunes qu'il souhaite toucher; le cas échéant, le nombre de 'nouveaux enfants' (non connus du projet avant le soutien) et la zone géographique couverte par son action.
- **L'accessibilité** : Le projet candidat précisera de quelle façon il souhaite améliorer l'accès des enfants vulnérables à ses activités. Ces améliorations peuvent toucher de nombreux aspects tels que l'accessibilité géographique (localisation des activités, organisation du transport,...), les coûts d'inscription et de matériel, les procédures d'inscription, les heures d'ouverture, les méthodes éducatives, la communication et les relations avec les familles,...
- **L'impact sur le long terme** : L'impact des activités sur le bien-être et l'épanouissement des enfants. Le projet développe des compétences transversales (savoir-être et savoir-faire) des enfants/jeunes et élargit leurs perspectives d'avenir. Le candidat expliquera pourquoi et comment les activités proposées sont de nature à stimuler les apprentissages et le développement du public cible (confiance en soi, autonomie, respect d'autrui, etc.). Une attention particulière sera portée au fait qu'il s'agit d'activités régulières et fréquentes avec les mêmes publics ainsi qu'une action de long terme auprès des enfants/jeunes accueillis.
- **Rayonnement local et régional** : Le projet a une dimension locale, et est fédérateur au niveau de la région. Il pourrait être dupliqué dans d'autres régions. Les projets mobiles sont encouragés.
- **Participation ouverte** : Le projet donne la possibilité aux employés de BNP Paribas Fortis de réaliser du bénévolat dans l'association (de manière individuelle ou en groupe

via des teambuildings), de proposer leur mécénat de compétences au service de la structure et de développer des activités de collecte de dons par ces mêmes employés.

- **Un projet innovant** : Le projet est innovant et a un haut potentiel d'impact. Le projet peut inspirer d'autres acteurs. Le projet peut reposer sur un partenariat novateur entre deux ou plusieurs acteurs choisis pour leur expérience avec les activités extrascolaires ou de loisirs. Ce partenariat est un atout mais n'est pas une condition.

Un soutien et un accompagnement en cinq volets

Les organisations sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50.000 euros. En cas d'évaluation positive, le soutien initial de 25.000 euros sera renouvelé pour une 2^e année.

Le budget total disponible pour cet appel est de 500.000 euros. Au total, 10 projets seront sélectionnés couvrant l'ensemble du territoire belge.

1. **Un soutien financier** : Un soutien conséquent de 25.000 € renouvelé pour une 2^e année pour autant que l'évaluation du projet soit positive.
2. **Une visibilité accrue** : Une visibilité sera donnée au projet grâce à la cérémonie de remise des prix.
3. **Un mécénat élargi** : Une implication des employés de BNP Paribas Fortis au service de l'organisation se fera à travers du bénévolat (individuel ou en groupe), du mécénat de compétences et des activités supplémentaires de collecte de dons.
4. **Un accompagnement** : Chaque organisation sélectionnée recevra également un soutien pour évaluer son impact sur les enfants et les jeunes vulnérables via une démarche d'auto-évaluation. De cette façon, le soutien au projet favorisera un renforcement des compétences au sein de l'organisation qui se poursuivra, au-delà de la période de financement du projet.
5. **Une mise en réseau** : Les lauréats bénéficieront d'une mise en réseau avec les autres lauréats ce qui permettra d'enrichir le partage de bonnes pratiques entre pairs.

Processus de sélection

La sélection des dossiers de candidature se déroulera en deux phases :

Phase 1 :

Un jury indépendant et pluraliste effectuera une présélection sur base des critères de sélection.

Phase 2 :

Les dossiers présélectionnés seront présentés, dans chaque région¹ de BNP Paribas Fortis, à un comité composé de membres du personnel de BNP Paribas Fortis en vue d'élire les 10 lauréats finaux (soit un par région).

¹ Anvers, Brabant wallon, Namur, Luxembourg, Bruxelles, Hainaut, Liège, Limbourg, Flandre Orientale, Flandre Occidentale, Brabant flamand, et l'Easy Banking Centre (l'équipe qui traite toutes les demandes téléphoniques des clients de la banque).

Calendrier de l'appel à projets

- Date limite pour l'introduction des dossiers : 10 octobre 2019
- Communication des résultats : décembre 2019
- Remise des prix : début 2020
- Remise du rapport d'évaluation : janvier 2021

Informations additionnelles

Pour avoir plus d'informations et pour obtenir le dossier de candidature en ligne, vous pouvez surfer sur www.kbs-frb.be ou appeler le 02-500 4 555 en mentionnant le numéro de référence D5190830.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant le dispositif d'accompagnement, vous pouvez contacter Hélène Deconinck (02-549 02 53 – deconinck.h@mandate.kbs-frb.be).